

COMMUNIQUÉ CFTC DGFIP

VISIO CONFERENCE AVEC LE DIRECTEUR GÉNÉRAL DU 17 JANVIER 2022

Le Directeur général , M Jérôme Fournel, a souhaité faire le point avec les Organisations Syndicales au sujet de la situation sanitaire :

- Pour le Directeur général, la situation à la DGFIP suit la situation nationale et semble avoir atteint un plateau (**1686 cas de covid au 10 janvier, 1700 le 17 janvier**)
- **Le taux de télétravail s'établit entre 58 % et 60 %.**
- **les exceptions au télétravail sont limitées aujourd'hui aux tâches strictement non télétravaillables, des rappels de consignes ont été faits et des analyses plus fines de certaines situations ont permis de clarifier certaines données.**
- En réponse à une demande concernant la mise à disposition de masques FFP2 pour certains personnels en situation de contact avec le public (accueil, vérificateurs, huissiers...) **la Direction générale juge incompatible avec la situation sanitaire présente le délai de 30 à 35 jours nécessaire à un approvisionnement dans le cadre d'une commande centralisée. Aussi, elle délègue aux Directions locales le soin de réaliser des commandes plus ciblées sur les populations d'agents concernées et se laisse la possibilité de procéder à une commande de soutien ou de complément à répartir selon les besoins .**
- **La situation dans les Enfip :**

Le nombre de nouveaux cas enregistrés par semaine diminue fortement. Cela n'incite pas à la réflexion sur la nécessité de basculer en mode d'enseignement distanciel. **Pourtant les OS dont la CFTC ont insisté sur le décalage qui se creuse entre un nombre important d'agents contraints de rester chez eux soit malades**

du covid ou autre chose, soit cas contacts, soit en ASA pour cause de classe fermée, au regard des enseignements et de l'acquisition des connaissances.

Par ailleurs les conditions de distanciation dans les classes et la multiplication des contacts semblent favoriser un taux plus élevé de contamination dans les ENFIP que dans l'ensemble de la DGFIP, même si l'administration fait le constat que les nouvelles contaminations à l'ENFIP apparaissent en début de semaine soit, au retour de week end en famille.

Pour l'administration de l'école, les équipes pédagogiques ne font pas remonter d'effondrement dans l'acquisition des connaissances. Aussi, aucune urgence à basculer sur un autre mode d'enseignement ne se fait jour, et la DGFIP se conforme ainsi aux orientations de la DGAFP.

Le Directeur de l'ENFIP a justifié le report à des dates lointaines des épreuves de rattrapages pour les promos de A et B en cours par le fait que les repousser au plus loin possible diminuait le nombre d'élèves qui seront concernés. Cet argument n'a pas recueilli l'adhésion des OS dont la CFTC qui ont interpellé le directeur sur le sujet dans une lettre ouverte. [M Girault a toutefois entrouvert la porte à un réexamen de ce calendrier de rattrapage dans le cadre des conseils de promotions.](#)

Points divers abordés :

[A une demande de la CFTC, le Directeur général a indiqué que dès la validation des nouvelles dispositions législatives concernant le Pass Vaccinal, une communication sera faite, notamment en regard de l'obligation de la dose de rappel dont le délai sera ramené à 4 mois à compter du 15 février et qui concerne les agents des Trésoreries Hospitalières en particulier.](#)

La Direction générale a acquiescé à une demande de délai formulée lors de la précédente visio pour l'examen en CTL des propositions d'utilisation du fonds d'amélioration du cadre de vie, constituant le 3eme Volet de l'accord du 22 octobre. Le délai est reporté au 30 avril 2022.

Les agents nomades bénéficient de l'indemnisation du télétravail à condition d'avoir saisi 3 jours par semaine de télétravail dans sirhius, sous protocole ou hors protocole (Télétravail obligatoire).

La CFTC est toujours à vos côtés. N'hésitez pas à contacter vos correspondants.

<https://www.cftc-dgfip.fr/en-regions/>